

ASSEMBLEE MUNICIPALE TAVANNES

Procès-verbal de l'assemblée municipale du
lundi 21 juin 2010,
salle communale de Tavannes - 20H15

Ordre du jour : selon pièce annexée

Président : M. René Eicher (hospitalisé),
remplacé par le vice-président

Vice-président : M. François Vorpe

Secrétaire : Mme Stéphanie Matthey

Électrices et électeurs inscrits : 2215
soit 1189 électrices et 1026 électeurs
Électrices et électeurs présents : 71
soit 34 électrices et 37 électeurs

Droit de vote : non contesté

Scrutateurs : M. Jacques Berberat
M. Gino Guerne

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée est ouverte à 20h15 par le vice-président qui remercie chacun d'avoir répondu à la convocation. Il salue la présence de M. le maire Pierre-André Geiser et de tous les membres du Conseil municipal.

L'Assemblée a été régulièrement convoquée par cartes personnelles et la publication de la date et de l'ordre du jour ont paru dans la Feuille officielle du district de Moutier N°17 du mercredi 12 mai 2010.

Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 14 décembre 2009.

Le vice-président M. François Vorpe résume brièvement le contenu du procès-verbal du 14.12.2009 avant de passer au vote, il demande si quelqu'un a une question à ce sujet.

M. le maire P.-A. Geiser prend la parole et fournit quelques informations relatives à la question de M. Rebetez concernant l'existence ou non d'un registre de stèles privées. Après recherches effectuées, il n'existe pas de registre et il n'est pas prévu d'en tenir un.

Plus personne ne demande la parole, le procès-verbal du 14 décembre 2009 est voté et accepté à sa majorité.

2. Passation et approbation des comptes communaux 2009

M. Yann Rindlisbacher, responsable des finances en collaboration avec M. Christophe Wölfli, caissier, présentent et commentent le budget du compte de fonctionnement point par point.

Un résumé du budget a été remis à chaque électeur.

Les impôts périodiques obligatoires sont supérieurs au budget 2009 notamment dûs aux impôts des personnes physiques, partage d'impôts intercommunaux et impôts sur le bénéfice – personnes morales. La participation communale à la répartition des charges est inférieure, par rapport au budget d'env. Fr. 100'000.- .

Le degré d'autofinancement de 2009 est de 327,55 % et la quotité de la charge des intérêts de 0,76 % en 2009. Ils montrent tous deux, des indications positives de la situation financière de la commune. La dette brute par rapport aux revenus par habitants se situe à 76,47 %, soit à Fr. 1'774.- par habitant. Des chiffres satisfaisants lorsque l'on sait que le pourcentage est qualifié de critique lorsqu'il atteint le seuil des 200 %.

Pour le compte des investissements, il est à remarquer que le total des investissements se montent à Fr. 871'951.90 contre Fr. 1'121'000.- mis au budget 2009.

A retenir pour les comptes annuels 2009 :

- Excédent de revenus de Fr. 920'526.03 contre Fr. 59'035.- mis au budget
- Prélèvement de Fr. 712'495.19 sur la fortune nette pour remboursement total des avances aux financements spéciaux (Fr. 378'101.23 pour alimentation eau et Fr. 334'393.96 pour assainissement eau)

Pour clôturer ces comptes 2009, il est encore annoncé qu'une proposition d'abaissement du prix de l'eau sera faite à la prochaine assemblée municipale.

Le rapport de l'organe de vérifications des comptes est lu par Mme Stéphanie Matthey, secrétaire de l'Assemblée.

Personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote.

Lors du vote, les comptes communaux sont acceptés à sa majorité.

3. Approuver un crédit de Fr. 252'000.- / Extension des bureaux du service social

Mme Trummer, en charge de ce dossier nous explique que le service social a besoin d'un tel agrandissement. En effet, avec 7 assistants, 7 secrétaires et pas moins de 720 dossiers à traiter annuellement, le SRT a besoin de place. Le SRT regroupe 10 communes.

- M. Michel Monin demande si les autres communes sont également impliquées au financement de ce projet ?
- Il lui est répondu que c'est en effet les 10 communes qui seront concernées.

- M. Suri demande comment sont répartis les frais et s'il est prévu une clé de répartition par habitant ?
- Il lui est répondu qu'il est en effet prévu une clé de répartition par habitant.

- M. Affolter demande si dans ces coûts, sont également prévu l'aménagement du mobilier des nouveaux bureaux ?
- Mme Trummer informe que l'aménagement des bureaux n'est pas compris dans ce crédit de Fr. 252'000.- mais doit être mis au budget communal et ensuite réparti entre les 10 communes. Mme Trummer ajoute que dans un 1^{er} temps, c'est l'équipement actuel qui sera utilisé.

- Mme Guinchard s'étonne du prix que coûte cet agrandissement et demande quelques précisions.
- M. Antille lui précise qu'il a été demandé une offre à toutes les entreprises ayant déjà participé à la rénovation de l'hôtel-de-Ville et détaille brièvement les gros postes que forment cette rénovation. Il précise encore que si le projet est accepté, les offres seront étudiées plus en détail.

M. le maire P.-A. Geiser ajoute encore que le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville a longtemps été sous-utilisé et qu'il se réjouit de l'actualisation des locaux et de son utilisation.

Tous les intervenants ont reçu les précisions souhaitées. Plus personne ne demandant la parole ou ne s'étant opposé à ce projet, ce point est accepté par l'assemblée.

4. Approbation d'un crédit de Fr. 185'000.- / Viabilisation plan de quartier « Arsenal »

M. Devaud en charge de ce dossier, nous explique que cette viabilisation est dans le plan de zone de la commune depuis 15 ans et que son propriétaire en a demandé sa viabilisation depuis près de 9 ans. La commune a, selon la loi, l'obligation de la viabiliser dans ce même délai de 15 ans aujourd'hui dépassé.

Après plusieurs études, il y sera exécuté un chemin d'accès par son propriétaire par le Nord et sera nommée Rue de la Voité, du même nom que la forêt située juste en-dessus.

Personne ne demandant la parole, le projet est accepté à sa majorité.

5. Acceptation de la nouvelle dépense brute périodique de Fr. 370'000.- / Modules école à journée continue

Mme Caroline Gyger, nous explique qu'en adoptant le nouveau règlement du domaine scolaire, la commune adhère en août 2010 à l'école à journée continue. Tout ce système engendre des frais de fonctionnement. Il s'agit des charges salariales, charges sociales, loyer, achat de mobilier et autres frais liés à la gestion et la bonne marche de la structure.

La commune ayant l'obligation de mettre en place cette structure, Mme Gyger recommande d'accepter cette dépense.

Personne ne demandant la parole, ce point est accepté à sa majorité.

6. Rénovation de l'Hôtel-de-Ville / Prendre connaissance du décompte final de Fr. 1'967'257.30, crédit voté Fr. 1'815'000.-

M. Antille prend la parole et nous explique les quelques points de dépassements liés à la rénovation de l'Hôtel-de-Ville.

Dans les grandes lignes, les causes du dépassement:

- L'installation d'un chauffage à bois
(La commune est toujours dans l'attente d'une réponse de l'OCEE concernant la demande de subvention pour le chauffage aux copeaux de bois)
- Les aménagements extérieurs
- Démolition de l'abri et construction du mur de soutènement avec escalier
- Les exigences de l'Assurance immobilière du canton de Berne
(Normes anti-feu pour tous les vitrages)
- La réfection du hall d'entrée
(Non prévu dans budget)
- Le décrépiage complet des façades
(Subvention supplémentaire de Fr. 20'000.- des Monuments historiques du canton de Berne)

Personne ne demandant la parole au sujet de ces coûts supplémentaires de rénovation, le décompte final est approuvé à sa majorité.

7. COF 15 (collaboration ou fusion à 15 communes)/Etat de situation

M. P.-A. Geiser, nous présente la position et l'état du COF 15 ou plutôt COF 16, puisque le conseil de Malleray a décidé de rejoindre les travaux de discussion le 26 mai 2010.

Pour rappel, à l'origine de ce projet, c'est la commune de Tramelan début 2008 qui a invité les autres communes à réfléchir à leur avenir et un groupe de travail a ainsi été mis sur pied afin d'étudier la question et de proposer une démarche. En décembre 2008, 15 communes ont signé un contrat préliminaire de pourparlers de fusion.

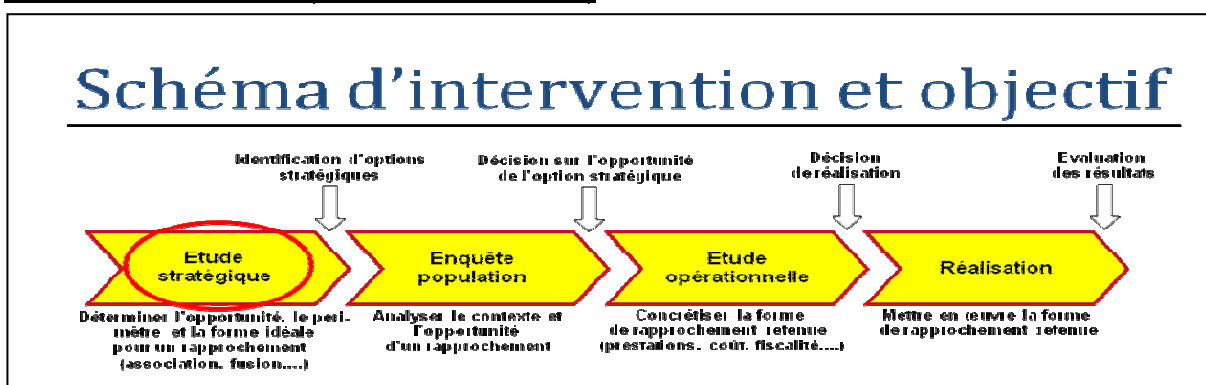
Les 15+1 communes concernées :

Bévilard, Champoz, Châtelat, Court, Loveresse, Monible, Pontenet, Reconvilier, Saicourt, Saules, Sornetan, Sorvilier, Souboz, Tavannes et Tramelan et Malleray (depuis le 26.05.2010)

Les travaux réalisés à ce jour :

- Choix du nom COF 15 (technique pour éviter toute polémique)
- Appel d'offre pour bureau d'étude chargé d'accompagner le projet
- Choix du bureau d'étude (Compas de Neuchâtel)
- Définition d'un programme détaillé sur 2 ans avec coûts et financement

Le Schéma d'intervention (sur une durée de 4 ans) :



Ce tableau synthétise les principales étapes qui conduisent à une fusion.

Pour le COF 15, le processus devant aboutir à une votation est prévu sur 4 ans.

Au bout d'un an et demi, nous en sommes à la flèche 1.

Au bout de 2 ans, nous en serons à la décision des exécutifs (flèche 2).

Pour les communes qui auront décidé de poursuivre, ce sera alors l'étude opérationnelle qui règle le projet dans tous ses détails et conduit à une votation (flèche 3 => 2^{ème} semestre 2012).

En cas d'acceptation, la mise en place de la (les) commune(s) fusionnée(s) n'interviendrait pas avant 2013/2014.

Position Comité COF 15

- Satisfaction pour l'engagement des communes, les travaux réalisés et les résultats obtenus
- Possession des outils techniques mais pas encore une proposition politique
- Il faut poser les questions pour fonder la volonté politique et la consolidation populaire

La suite des travaux

Les 4 questions à se poser :

1. La recommandation stratégique correspond-elle, pour notre commune, à nos propres aspirations ?
2. Quels avantages et inconvénients nous procurera le périmètre de fusion proposé ?
3. D'autres alternatives nous semblent-elles préférables?

4. Quelles conditions doivent, selon nous, être remplies pour voir la fusion qui nous concerne se réaliser ?

8. Divers

Personne ne demande la parole, le président de l'Assemblée, M. François Vorpe, remercie les membres du Conseil municipal, les électrices et électeurs présents et la secrétaire pour leur participation.

Il remercie l'Assemblée d'avoir voté les points de l'ordre du jour. L'Assemblée est arrivée à son terme et la séance est levée à 21h25.

La prochaine Assemblée municipale est prévue pour le 06.12.2010.

Le vice-président:

La secrétaire:

François Vorpe

Stéphanie Matthey